



## **Loi de programmation : FINANCEMENT de la Recherche Publique**

***"pourquoi ne pas faire quelque chose pour retarder le progrès scientifique ?"***

**C'est l'interrogation ironique que pose le visionnaire physicien Leó Szilárd dans son recueil de contes *La Voix des Dauphins* (1962).**

*(...) Je crois que ce ne serait pas très difficile. Ce serait même très facile en fait. Vous pourriez créer une Fondation, dotée de 30 millions de dollars par an. Les chercheurs impécunieux pourraient demander une subvention, à condition que leurs arguments soient convaincants.*

*Organisez dix comités, composés chacun de douze savants, et donnez-leur pour tâche de transmettre ces demandes. Enlevez à leurs laboratoires les savants les plus actifs et nommez-les membres de ces comités. Prenez les plus grands savants du moment et faites-en des présidents aux honoraires de 50 mille dollars à attribuer aux meilleures publications scientifiques de l'année. C'est à peu près tout ce que vous aurez à faire.*

**Toute ressemblance avec l'ANR n'est pas fortuite.**

*« - Il me semble que vous devriez expliquer à Mr. Gable comment cette fondation retarderait le progrès de la science » (...).*

*« Cela me paraît évident, dis-je. D'abord les meilleurs savants seraient enlevés à leurs laboratoires, et passeraient leur temps dans les comités à transmettre les demandes de subvention. Ensuite, les travailleurs scientifiques impécunieux s'appliqueraient à résoudre des problèmes fructueux qui leur permettraient presque certainement à des résultats publiables. Il est possible que la production scientifique s'accroisse énormément pendant quelques années. Mais en ne recherchant que l'évident, la science serait bientôt tarie. Elle deviendrait quelque chose comme un jeu de société.*

*Certains sujets seraient considérés comme intéressants, d'autres non. Il y aurait des modes. Ceux qui suivraient la mode recevraient des subventions, les autres, non. Et, ils apprendraient tous bien vite à suivre la mode. » (p. 60-61)*

**Loi de programmation de la recherche : *perseverare diabolicum*.**

La plupart des laboratoires sont exsangues. Le régime sec des appels à projet exclut une part significative de la communauté scientifique qui se retrouve sans moyens de fonctionner.

En particulier, ce sont plus de 15 000 jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés depuis 10 ans – soit plus de 75% des 20 000 recrutés – qui n'ont jamais obtenu de financement de leur programme de recherche.

**Le soutien de base des équipes devrait être au moins triplé pour fonctionner correctement.**

FO ESR dénonce le fait que la raréfaction du soutien récurrent amène les chercheurs à devoir passer de plus en plus de temps sur des demandes de financement par appel d'offre (ANR, Europe, ...).

En 2018, à raison de 2889 propositions détaillées (issues de 6964 pré-projets), c'est l'énergie de plus de 1300 chercheurs (équivalents temps-plein) qui a été gaspillée pour l'appel à projets générique de l'ANR. Pendant ce temps consacré à la rédaction de projets, les publications sont au point mort et la production de connaissances stagne.

Fidèle à sa doctrine "*je pense donc tu suis*", le premier ministre Edouard Philippe persiste dans cette impasse. Dans son discours du 1<sup>er</sup> février sur le financement de la recherche, s'adressant aux chercheurs, il a fait les questions et les réponses : "*Je compte sur vous pour nous aider à construire les nouveaux modèles de financement compétitifs, notamment avec l'Agence Nationale de la Recherche et en lien avec l'échelle européenne ...*"

La messe est dite. Pour le gouvernement, il s'agit de sauver l'ANR comme agence de financement, en aucun cas d'en finir avec le tarissement des financements récurrents des laboratoires.

**FO ESR réaffirme ses exigences, formulées dans la Lettre ouverte au premier ministre (avril 2019) :**

**Restitution du budget de l'ANR aux établissements publics pour une remise à niveau du soutien récurrent des laboratoires, la création de postes statutaires, l'affectation de budgets suffisants pour assurer toutes les missions des établissements de l'ESR.**

**Les structures de recherche étant créées puis évaluées périodiquement *a priori* et *a posteriori* sur un programme de recherche, son financement doit être assuré dans sa totalité par des dotations annuelles, tout comme les charges structurelles des établissements.**

**La liberté de recherche exige d'en finir avec cette part écrasante de financement sur projets. En un mot : la recherche scientifique ne se programme pas.**

### **Individualisation, attaques contre le statut de chercheur à temps plein**

Le ministère a largement sollicité les syndicats de personnels pour obtenir leur caution à l'opération devant aboutir à une loi de programmation de la recherche. FO ESR a eu raison de ne pas semer d'illusions et de défendre les statuts des personnels, en refusant le cadre de "groupes de travail" dont les compétences étaient strictement bornées par des lettres de mission gouvernementales.

Faisant d'une pierre deux coups, à travers le rapport sur "*l'attractivité des carrières*", c'est le statut de chercheur à temps plein et le statut de fonctionnaire qui sont attaqués, en puisant une large part de ses propositions dans la boîte à outils donnée par la "loi de transformation de la fonction publique" :

- Contrat de chantier (CDD *ni CDIisable ni titularisable*) pour casser l'emploi de titulaires et embaucher des contractuels en lieu et place de fonctionnaires.
- Recul des recrutements sur concours.
- Individualisation à outrance, excluant toute augmentation du traitement au profit de l'indemnitaire au mérite, notamment pour les chercheurs.

**FO ESR refuse toute évaluation hiérarchique, et défend la liberté de recherche et de publication.**

### **Pour la défense du Code des pensions et de l'ensemble des régimes de retraites !**

Le ministère et la CFDT ont étroitement lié cette loi sur la recherche à la réforme Macron-Delevoye visant à détruire notre système de retraite, en annonçant qu'y seront intégrées des mesures indemnitaires destinées à compenser les pertes de retraites dues à la réforme. C'est déjà un aveu !

**FO ESR s'oppose au projet de réforme des retraites : maintien du code des pensions, maintien du calcul sur l'indice des 6 derniers mois ! Dans la fonction publique, la retraite par points c'est -25% en moyenne et il n'y a que des perdants ...**

**FO ESR se battra pour défendre nos statuts, l'augmentation du point d'indice (+18%) et pour défendre nos retraites, avec tous les salariés, en préparant la grève à partir du 5 décembre pour la défense du Code des pensions et de l'ensemble des régimes de retraites, pour l'abandon du projet Macron/Delevoye.**

**FO ESR invite les collègues de la recherche et de l'enseignement supérieur à s'organiser pour résister, revendiquer, reconquérir, en rejoignant le syndicalisme libre et indépendant, le syndicalisme Force Ouvrière, en adhérant à FO ESR.**

<http://foesr.fr/index.php/adherer>